



**PRÉFET
DE LA
CÔTE-D'OR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction départementale des territoires
de la Côte-d'Or

Service Préservation et Aménagement de l'Espace
Bureau Chasse-Forêt

PARTICIPATION DU PUBLIC

**Du 11 juillet 2023, 8 h
au 9 août 2023, 17 h**

**NOTE DE PRÉSENTATION
DU PROJET DE DEMANDE D'AUTORISATION DE DÉFRICHEMENT**

La société CPES LARREY DES VIGNES a déposé un dossier de demande d'autorisation de défrichement sur 1,3347 hectare de surface boisée situé dans le périmètre dédié à la construction d'une centrale photovoltaïque au sol sur le territoire communal de Pouilly-en-Auxois et cadastrée comme suit :

Commune de situation	Référence cadastrale	Surface totale (ha)	Surface demandée (ha)
POUILLY EN AUXOIS	ZH 16	3,1030	0,1365
POUILLY EN AUXOIS	ZE 34	3,9206	0,2368
POUILLY EN AUXOIS	ZE 5	0,2455	0,0474
POUILLY EN AUXOIS	ZE 6	0,2330	0,0715
POUILLY EN AUXOIS	ZE 7	0,3495	0,1273
POUILLY EN AUXOIS	ZE 8	1,0520	0,4974
POUILLY EN AUXOIS	ZE 9	1,0230	0,2146
POUILLY EN AUXOIS	ZE 10	0,5950	0,0032

En application de l'article L.123-19 du code de l'environnement, le dossier de demande d'autorisation de défrichement déposé par la société CPES LARREY DES VIGNES est mis à la disposition du public du 11 juillet 2023, 8h au 9 août 2023, 17h.

Les éléments consultables sont les suivants :

- la demande d'autorisation de défrichement ;
- l'étude d'impact et son résumé non technique ;

Direction départementale des territoires de la Côte-d'Or
57, rue de Mulhouse - BP 53317 - 21033 Dijon CEDEX
Tél. : 03 80 29 44 44

Courriel : ddt@cote-dor.gouv.fr - Site internet : <http://www.cote-dor.gouv.fr>

Le projet de défrichage et les documents listés ci-dessus sont consultables du **11 juillet 2023, 8 heures au 9 août 2023, 17 heures**

- sur le site internet des services de l'État en Côte-d'Or

- sur support papier uniquement sur demande expresse adressée au plus tard le 2 août 2023 à 17 heures, soit par courriel à l'adresse suivante : ddt-cf-spae@cote-dor.gouv.fr, soit par courrier à la DDT – 57 rue de Mulhouse – 21000 DIJON, l'ensemble des documents pourra être consulté à la date et à l'heure fixées par le bureau chasse-forêt de la DDT

Les observations et/ou propositions peuvent être déposées :

- par voie électronique à l'adresse suivante : ddt-cf-spae@cote-dor.gouv.fr avant la fin du délai de consultation, soit le 9 août 2023 à 17h.

- par voie postale à la Direction départementale des territoires de la Côte-d'Or- SPAE - Bureau Chasse Forêt – 57 rue de Mulhouse – 21000 DIJON jusqu'au 9 août 2023, 17 h (cachet de la poste faisant foi).

- sur le registre mis à disposition lors de la consultation sur support papier.